

**Commissariat à l'Aménagement, au Développement  
et à la Protection du Massif Pyrénéen**

**Révision du schéma de massif des Pyrénées**  
**Groupe « filières agricoles et forestières »**  
**Sous-groupe « filière forestière »**

**Réunion du 13 juin 2012**  
**Animatrice : Laure Heim (DRAAF Midi-Pyrénées)**

**Assistaient à la réunion**

- ONF : J. MIRAULT
- CRPF : P. THEVENET
- UGS COFOR : D. CARMINATI
- UR COFOR : R. CABE
- COFOR : M. CASTAN
- UREDT : N. DESAIVRES
- ALLIANCE FORESTIERE : C. DELAME
- ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE  
MIDI-PYRENEES BOIS : P. THEVENET
- GEIE Forespir : V. FABRE
- PNR Pyrénées ariégeoises : E. ROULIER
- DDT 65 : JM NOISETTE
- CONSEIL GENERAL 65 : JL. ANGLADE
- CONSEIL GENERAL 09 : T. CANDEBAT
- DREAL MIDI-PYRENEES : M. FILY
- DIRECCTE : JP. ROCHETTE
- IPHB : D. HERVE
- CHAMBRE ARTISANAT METIERS DES  
PYRENEES : G. FILLONI
- UNIVERSITE DE TOULOUSE II : R.  
BENOS
- DRAAF MIDI-PYRENEES : MC. GUERO,  
J. DIMON, L. HEIM, D. GARDIN

**Excusés**

- M. MAIRE, DRAAF Languedoc-Roussillon,
- M. CRUEGE, directeur PNR Pyrénées ariégeoises,
- I. SENAFFE, UGS COFOR

Charles Pujos, commissaire du massif des Pyrénées, précise la démarche de révision du schéma de massif des Pyrénées (cf. annexe 1) et insiste en particulier sur le caractère transversal du schéma.

Dans la mesure où il existe déjà un schéma stratégique forestier des Pyrénées récent, validé en juillet 2009 par le comité de massif, la démarche de révision du schéma pour son volet « filière forestière » se limite à 3 objectifs particuliers :

- Actualiser les données de cadrage de la filière forêt-bois (notamment : impact des tempêtes Klaus et Xynthia, de la crise économique en Espagne, etc...).

- Compléter le schéma de massif des Pyrénées (sous forme de paragraphes particuliers ou d'annexes) par des éléments à caractère stratégique relatifs aux aspects économiques de la filière (en rapport avec l'axe stratégique n°3 de l'actuel schéma : accroître la valeur ajoutée dans le massif). En effet, le comité de massif a souhaité centrer la démarche de révision sur le sujet sur l'économie des filières, en partant du constat qu'il est difficile de créer ou maintenir de l'emploi dans le massif pyrénéen.
- Décliner éventuellement ces enjeux en axes financiers dans la convention de massif avec le souci d'articuler au mieux la convention et le schéma (point à améliorer selon l'évaluation du précédent schéma) et de ne faire intervenir alors les moyens « massif » que sur des sujets pour lesquels l'approche interrégionale pyrénéenne serait considérée comme plus pertinente que les approches strictement régionales.

Jacques Mirault (ONF) entend bien que le sous-groupe forêt est axé sur l'économie de la filière mais s'interroge sur la prise en compte des autres enjeux liés à la multifonctionnalité de la forêt pyrénéenne : préservation de la biodiversité, de la sécurité des biens et des personnes (volet RTM : restauration des terrains de montagne), du paysage, de la qualité de l'eau, de l'accueil en forêt etc...

Charles Pujos indique que les thématiques en question (biodiversité, accueil, qualité de l'eau) relèvent des autres groupes thématiques ou encore du groupe « prospective-cohérences », ce dernier s'attachant à traiter des sujets transversaux ; ceci afin de ne pas multiplier les débats sur un même sujet. Il incite donc les participants qui souhaitent porter certains messages en dehors des aspects économiques de la filière forêt-bois, qui sont traités dans ce sous-groupe, d'apporter leurs contributions (sous forme par exemple de note écrite, voire de participation aux réunions) dans les autres groupes de la révision du schéma, en particulier les groupes tourisme ou encore prospective et cohérence (qui inclut un sous-groupe sur le changement climatique et un autre sur les questions de gouvernance).

Marie-Claire Guero (DRAAF MP) précise, pour autant, que le sous-groupe filière forestière pourrait évoquer certains points plus transversaux et les porter à connaissance des autres groupes.

### **Diagnostic de la filière-bois du massif pyrénéen**

Laure Heim présente le diaporama (annexe n° 2) qui reprend de façon plus synthétique la note de problématique fournie au préalable, en particulier les données de cadrage de la filière forêt-bois du massif. La plupart des données sont issues de l'enquête annuelle de branche (EAB) du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le secret statistique ne permet pas d'obtenir les données certaines années ou pour certains départements. Par ailleurs, les données présentées concernent l'ensemble des 6 départements du massif, avec l'hypothèse que la forêt est située essentiellement sur la zone du massif.

Pour répondre à la réaction des participants, les points suivants seront modifiés et/ou complétés sur le volet « diagnostic » de la note de problématique.

- Impact du changement climatique sur la forêt : diagnostic à nuancer, notamment pour introduire les effets « bénéfiques » à court terme, à savoir l'augmentation de productivité de la forêt (en dehors du cas particulier des sapinières de l'Aude et des Pyrénées-Orientales). Possibilité d'avoir les données actuelles et passées du département santé des forêts sur les placettes Renecofor, mais pas de modèle permettant de faire des projections.
- Récolte de bois :

- obtenir des données sur les Pyrénées espagnoles et quantifier les flux de bois France-Espagne dans les Pyrénées ; l'UGS COFOR aura des données sur les flux avec la Catalogne,
  - récolte de bois d'industrie résineux : en augmentation ; explication = demande de la papeterie recentrée sur le résineux (spécialisation du Nord de la France sur la pâte feuillue et du Sud sur la pâte résineuse) ; préciser la part d'approvisionnement de Fibre Excellence sur le massif (40 % ?) ; bien préciser également que la biomasse utilisée pour la production d'énergie (co-génération) à la papeterie Fibre Excellence est exclusivement composée d'écorces et liqueurs noires issues du process,
  - récolte de bois d'œuvre : constaté au niveau local = la part de bois qui est valorisée en bois d'œuvre est de 30 à 40 % moindre ces dernières années, au profit du bois industrie,
  - récolte d'épicéa de l'Aude : en augmentation ; explications à confirmer : dépérissements, effet tempête, chutes de neige ? Quelle valeur ajoutée locale de cette hausse ?
  - récolte de hêtre en Haute-Garonne : En augmentation ; explication : effet de la tempête Xynthia.
- Données sur le nombre d'entreprises d'exploitation forestières (EAB) : à compléter par les données actuelles de l'URED T sur le nombre d'entrepreneurs de travaux forestiers et son évolution (les données de l'EAB ne les comptabilisent pas).
- Sciages / scieries :
- provenance des bois sciés non précisée dans les données de l'EAB : comment l'apprécier ? Expertise à conduire pour identifier les flux de bois même si on peut déjà conclure qu'une partie du bois récolté n'est pas transformé dans le massif (en moyenne, la perte de volume entre le volume récolté et le volume scié est de 50 % ; or, pour 434 000m<sup>3</sup> de bois d'œuvre récolté, on a 112 000 m<sup>3</sup> de bois scié dans le massif, soit seulement un quart) ;
  - analyse qualitative à préciser sur la perte de scieries : les scieries les plus importantes se sont modernisées (cf. aides à la modernisation du MAA). On peut donc supposer une disparition des scieries plus artisanales au profit des plus importantes. Pour autant, la compensation en termes de volumes sciés n'est pas suffisante : baisse des volumes sciés de 2005 à 2010. Une difficulté de transmission des scieries à venir, qui sont essentiellement des entreprises familiales, avec des problèmes de succession et de quasi impossibilité d'installer des scieries hors-cadre familial.
- Economie, emploi et territoire :
- ajouter des données sur la formation forestière : état des lieux et évolution à mettre au regard des besoins du massif.
  - compléter les données par les emplois dans l'artisanat, importants en Ariège (cf. données CRITT, étude INSEE, MPB : part de bois régional dans le process de seconde transformation).
  - Prendre en compte la forêt dans les démarches de territoires :
    - dans le listing des chartes forestières de territoire, ajouter la CFT du pays des Nestes, ainsi que la charte de développement durable des vallées béarnaises et de l'ours (conduite par l'IPHB), qui comporte un volet forestier important, bien que ce ne soit pas une CFT. La CFT du Comminges était en sommeil et redémarre avec la politique de grand site du Comminges.

- à noter le démarrage d'un travail en réseau entre animateurs des différentes CFT des Pyrénées ; des actions collectives sont possibles à l'échelle du massif.
- ajouter des données sur l'évolution de la surface forestière pour identifier la forêt « jeune », issue de la déprise agricole ; ce point est en particulier important en Ariège (50 % de la surface de forêt à moins de 100 ans).

### **Réactions et points de débat suite à la présentation de l'état des lieux**

- Débardage par câble : un moyen jugé essentiel pour la récolte de bois dans certaines zones du massif, mais qui nécessite une analyse globale à l'échelle du massif (notamment pour le câble long) car les problématiques suivantes se posent :
  - Volumes récoltés par câble minimes (données conseil régional : financeur) et coûts d'exploitation importants au regard du prix de vente des bois : analyse à conduire sur le besoin en bois à venir et sur la nécessité de mesures transitoires de soutien au débardage par câble pour maintenir les entreprises existantes et investir dans la formation de ces entreprises spécialisées.
  - Prévision des chantiers : très peu d'entreprises spécialisées sur le câble dans le massif (2) et situation fragile du fait du manque de visibilité sur les chantiers à conduire (certaines se réfugient sur l'exploitation du bois de chauffage) et parfois du manque de compétitivité par rapport à des entreprises extérieures au massif.

Un plan câble sur 10 ans touche à sa fin dans les Pyrénées-Atlantiques (visibilité des chantiers jusqu'en 2013) et nécessite d'être reconduit.

- Crise économique / secteur du bois : Les participants s'accordent sur le fait que pour sortir de la situation économique désastreuse de la filière bois, il faut envisager des modes de commercialisation en circuits courts et de proximité et, pour ce faire, réhabiliter l'image du bois des Pyrénées et développer des nouveaux produits en lien avec la R&D. La question d'identifier le bois des Pyrénées, comme l'ont fait d'autres territoires, est posée (cf.. bois de Perche, bois des Alpes).

### **Volet « enjeux et orientations » de la filière forêt-bois**

Suite à l'état des lieux de la filière forêt-bois du massif et aux premiers éléments de débat identifiés par les participants, Laure Heim présente la suite du diaporama (annexe n° 2) : proposition d'enjeux et orientations pour la filière bois du massif des Pyrénées. Cette proposition fait émerger d'autres points de débats :

- La nécessité d'afficher la valorisation du bois en bois d'œuvre comme une priorité, car on constate une valorisation de plus en plus faible pour cet usage (tri insuffisant, prix du bois bûche élevé...).
- Zones intermédiaires et forêt : la plupart des participants s'accordent sur le fait que l'objectif n'est évidemment pas d'étendre la forêt sur ces zones. Cependant, sur certains territoires comme celui de la vallée des Gaves, une position moins catégorique pourrait être envisagée afin de produire sur ces zones une ressource en biomasse forestière pour les projets de valorisation du bois-énergie (volonté des élus), la ressource forestière étant inaccessible par ailleurs. Ce point doit être abordé avec le sous-groupe filière agricole.

- Qualité de l'eau et forêt : cette aménité positive est réelle mais pour pouvoir l'inscrire dans le schéma de massif, il faut construire une stratégie pyrénéenne sur le sujet.
- Morcellement de la forêt privée : Si ce point est problématique, notamment dans le massif pyrénéen, il ne peut être retenu car les moyens de la convention de massif sont inadaptés pour répondre à cet enjeu.
- Financement de projets locaux dans le cadre de la convention de massif : le PNR Ariégeois fait part de la difficulté à obtenir des financements dans le cadre de la convention de massif pour des projets aboutis et portés politiquement (ex : création d'une scierie, traitement écologique du bois...). Il faut donc trouver une façon de fédérer les projets pour leur donner une résonance « massif » ou à minima inter-départementale (cf. exemple des pôles touristiques : socle commun / déclinaison locale).

### **Suite aux réactions des participants, les orientations proposées sont les suivantes**

1. Valoriser au maximum les coupes avec une priorité aux débouchés bois d'œuvre : amélioration du tri amont, massification et homogénéité de l'offre pour les essences principales (Hêtre, Sapin, Chêne) et développement d'une offre spécialisée pour les autres essences (forte valeur ajoutée).
2. Valoriser localement le bois (bois-construction, bois-énergie) en circuit court et de proximité et communiquer sur l'image du bois des Pyrénées (jusqu'à l'identification des produits finis par une marque ou un label ?).
3. Assurer des conditions de travail et une visibilité des chantiers satisfaisantes aux entreprises travaillant en forêt (planification des chantiers, fin de carrière) et anticiper sur les besoins de formation sur l'amont et l'aval de la filière au regard des enjeux régionaux.
4. Garantir de bonnes conditions de mobilisation des bois dans le massif (desserte forestière, débardage par câble...) y compris par anticipation en cas de crise climatique (tempête).
5. Assurer la résilience et le renouvellement de la forêt pyrénéenne face au changement climatique (gestion adaptée des peuplements) et à la pression des cervidés
6. Valoriser les aménités positives de la forêt en matière de stockage de carbone et de préservation de la qualité de l'eau en mettant en œuvre une stratégie pyrénéenne pour assurer la reconnaissance de ces aménités à différentes échelles.
7. Prendre en compte des enjeux forestiers dans les projets des territoires et les démarches d'aménagement et de planification, notamment en ce qui concerne la gestion du risque (RTM), le tourisme, la gestion des emplois et des compétences...

Ces orientations stratégiques doivent être hiérarchisées pour ne retenir dans le schéma de massif révisé que celles qui sont prioritaires et qui ont une cohérence réelle à l'échelle du massif.

**L'ensemble des participants est donc amené à réagir à la proposition ci-dessus pour formuler au mieux les orientations définies et les classer par ordre de priorité.**

**Les réactions devront parvenir à la DRAAF pour le 16 juillet 2012 qui assurera la synthèse et le porté à connaissance des différentes propositions.**

Les modifications à porter au diagnostic de la filière forêt-bois seront faite via un amendement de la note de problématique, transmise aux participants et mise en ligne sur le site de révision du schéma d'ici la prochaine réunion du sous-groupe « filière forêt-bois ».

### **Rappel du calendrier**

Prochaine réunion du sous-groupe « filière forêt-bois » : le 20 septembre à 14 h (lieu à définir)

Réunion du groupe filière agricole et forestière : le 24 octobre à 10 h (lieu à définir)

L'ensemble des informations relatives à la révision du schéma de massif pyrénéen est mise en ligne sur le site : <http://schema-massif.sig-pyrenees.net>.

Identifiant : schemamassif

Mot de passe : pyrenees2020